



**VORLEX**  
CABINET D'AVOCATS ASSOCIÉS

**Jean VILLACÈQUE**

ANCIEN BÂTONNIER  
PROFESSEUR ASSOCIÉ  
DES UNIVERSITÉS

**Carole OBLIQUE**

DIPLOMÉE  
EN DROIT COLLABORATIF

**Mathieu ROUILLARD**

MASTER II  
DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN  
DIPLOME  
EN DROIT COLLABORATIF

**Mandy MASVIDAL**

DOCTEUR EN DROIT PRIVE ET  
SCIENCES CRIMINELLES

**AVOCATS**

39 rue Rempart Villeneuve  
66000 PERPIGNAN

Tél. : + 33 (0)4 68 34 34 96

Fax : + 33 (0)4 68 35 69 59

Courriel :

contact@vorlex-avocats.eu

Site Internet :

www.vorlex-avocats.fr

Stationnement :

Central Parking

Monsieur Philippe POISSE  
EV

Par courriel :

[contact@philippe-poisse.eu](mailto:contact@philippe-poisse.eu)

PERPIGNAN, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

N/Réf : FORGUES / POISSE - 20MR040 - MR/MR/MR

Cher Monsieur,

A la suite de vos publications le vendredi 29 mai 2020 à 22:59, d'un article intitulé : « *Les bons comptes font les bons ennemis* » sur votre blog à l'adresse suivante : <http://blog.philippe-poisse.eu/index.php?post%2F2020%2F05%2F29%2FLes-bons-comptes-font-les-bons-ennemis&fbclid=IwAR2sDjV6sLFEZGPH0Rq1-OCnDGFPEm0emXmE5BEop1332jB7-CARBPBOps>, et sur la page Facebook de L'Alternative ! Perpignan 2020, **je vous somme d'avoir à publier sous 48 heures à compter de ce jour les réponses jointes de Madame Caroline FORGUES et de Madame Myriam HORNGREN** et ce, conformément aux dispositions des articles 13 et 13-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

A défaut de vous exécuter dans ce délai, je vous précise que mes clientes m'ont donné mandat afin de satisfaire auxdites dispositions.

Enfin, je vous indique que conformément aux règles de ma Profession, vous pouvez transmettre la présente à votre Conseil habituel avec lequel je m'entretiendrai des suites à donner à ce dossier.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

**Mathieu ROUILLARD**